

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 8

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

15 septembre 2023

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/09 N°2

Objet de la Délibération :
Désignation délégués CAO
groupement de commande
marchés « collecte/transport »

Présents : Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, M. P.DEHAND,
Était excusés : Mme, J-L.DURET, B.GOEURIOT, P.HENRY
Suppléants présents : J.PARROT

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du 20 juin dernier relative à la constitution d'un groupement de commande entre le SMET et les Communautés de Communes pour la collecte et de transport des déchets collectés sur le territoire du SMET pour la durée du futur marché,

Considérant que la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement sera constituée de 2 représentants élus parmi la CAO de chaque membre du groupement (1 titulaire & 1 suppléant).

Considérant que, suite à l'appel à candidature en séance, seul M. Goeuriot est candidat pour le poste de titulaire et seul M. Colin est candidat pour le poste de suppléant à la CAO du groupement.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DESIGNE M. Bernard GOEURIOT comme membre titulaire et M. Jean-Paul COLIN comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement,

RAPPELLE que la CAO du groupement sera présidée par le représentant du coordonnateur

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME
Le Président,
Dominique MOUSSA

